



ELECTION DU 22 FEVRIER 2018

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS

CONSEIL D'ECOLE DE L'ESPE

Collège des USAGERS

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 et L. 719-2 et D 719-1 et suivants,
VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,
VU les statuts de l'ESPE,
VU les procès-verbaux de scrutin du 22/02/2018,

PROCLAME ELUS à la date du : 23 février 2018

En qualité de membres du Conseil d'Ecole de l'ESPE

Sièges à pourvoir : **2 titulaires – 2 suppléants**

TITULAIRES

Mme Anaïs LEDOUX

Mme Nadège POUZIN

SUPPLEANTS

M. Kévin GIAUSSERAN

M. Gaël JAHAN

LISTE :

F.S.U.

UNSA

Nice, le **26 FEV. 2018**
Le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis,



**Le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis**

Pr. Emmanuel TRIC

P.S. : En application des dispositions du code de l'éducation, les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la Commission de Contrôle.